# Échantillon non exhaustif des subventions touchées à Clichy-sous-Bois suite aux émeutes de 2005

18/05/2015 à 16h18

> *Et ce n'est pas complet.. Il y a aussi le plan de rénovation urbaine etc etc etc etc http://t.co/o3ftaLlU7Z #ZyedEtBouna*
>
> *— Pierre S. (@FrDesouche) 18 Mai 2015*

---

La Ville accorde des subventions aux différentes associations (culturelles, citoyennes, sportives, etc.) qui interviennent sur le territoire. Toutes les associations sous statut loi 1901 peuvent en bénéficier. Suivant les objectifs et les publics visés, certains projets associatifs peuvent être soutenus également par l'Etat ou d'autres collectivités territoriales et institutions.
Explications et formalités.

# Subventions aux associations



La Ville accorde des subventions aux différentes associations (culturelles, citoyennes, sportives, etc.) qui interviennent sur le territoire. Toutes les associations sous statut loi 1901 peuvent en bénéficier. Suivant les objectifs et les publics visés, certains projets associatifs peuvent être soutenus également par l'Etat ou d'autres collectivités territoriales et institutions.
Explications et formalités.

## Aides de la Ville aux associations

Tous les ans, le budget de fonctionnement de la ville permet d'octroyer une somme importante de subventions aux associations qui interviennent sur le territoire de Clichy-sous-Bois.

Ces subventions d'aide au fonctionnement des associations sont attribuées directement par la Ville aux associations **n'émargeant sur aucun dispositif de la politique de la ville** .

Pour effectuer une demande de subvention 2014, le dossier de candidature ci-après est à télécharger:

Demande de subvention Ville de Clichy-sous-bois 2015 (msword - 151,00 ko)

Pour faciliter le traitement des dossiers, nous vous invitons à le compléter informatiquement et à le renvoyer, accompagné des pièces complémentaires, par courriel avant le **13 mars 2015** au Centre ressources de la Direction de la vie associative et des quartiers (centre.ressource@clichysousbois.fr).

Les pièces complémentaires non numérisées ainsi que l'attestation sur l'honneur, signée en bleu, avec tampon de l'association, sont à nous retourner par la poste à l'adresse de l'Hôtel de Ville ou à déposer en main propre au service.

**Attention: aucun dossier manuscrit ne sera étudié !** Le Centre ressources met à votre disposition deux ordinateurs pour pouvoir saisir votre dossier et organise des formations personnalisées notamment dans le suivi de la comptabilité. Nous sommes également à votre disposition pour toute autre question.

## Aides conjointes de la Ville et de l'Etat au soutien des projets des associations dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

La politique de la ville vise à **revaloriser certains quartiers urbains et à réduire les inégalités sociales** entre territoires.

La politique de la ville comporte notamment un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales concernées. Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) représente le cadre liant l'Etat et les villes dans la mise en oeuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires. Une cartographie préalable du territoire urbain identifie les quartiers qui font l'objet d'aides : les **zones urbaines sensibles (ZUS)** Plan de la ZUS (pdf - 307,78 ko) . Chaque année un rapport spécifique à cette zone est publié Rapport ZUS édité en 2013 (pdf - 3,52 Mo) .

L'outil principal de la politique de la ville est donc le contrat urbain de cohésion sociale. Le contrat initial, signé entre la Ville de Clichy-sous-Bois et l'État en 2007, a été prorogé jusqu'en 2014.

Dans ce cadre, la Ville et l'Etat étudient et cofinancent les projets d'acteurs locaux (associations, Education nationale, actions communales, etc.) qui répondent à des critères et des axes prioritaires définis dans le cadre du contrat ( CUCS 2007-2009 prorogé jusqu'en 2014 (pdf - 284,02 ko) ). Un appel à projets annuel indique les axes à renforcer: Appel à projets CUCS 2014 (pdf - 391,75 ko)

Les dossiers sont à déposer auprès du service avant le **14 janvier 2015**

## Aides de l'Etat dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) dispose d'un fonds interministériel pour la prévention de la délinquance, destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance. Appel à projet FIPD 2014 (pdf - 206,76 ko)

En savoir plus...

## Aides de l'Etat, du Département et de la CAF dans le cadre des opérations Ville Vie Vacances (VVV)

Les opérations Ville vie vacances (VVV) permettent à des pré-adolescent-e-s et adolescent-e-s en difficulté, de bénéficier d'un accès à des activités de loisirs et d'une prise en charge éducative durant les différentes périodes de vacances scolaires Appel à projet VVV 2014 (pdf - 391,75 ko)

## Aides de la Région dans le cadre de l'animation sociale des quartiers (actions d'intérêt régional et local)

Le dispositif régional apporte son soutien aux actions d'animation et d'insertion se déroulant sur le territoire francilien et ayant un rayonnement régional, c'est-à-dire des projets en faveur de territoires concernant :

- plusieurs communes s'inscrivant dans la géographie prioritaire
- les dispositifs de la politique de la ville

Les actions soutenues dans le cadre de cet appel à projet doivent permettre le développement social et humain, le brassage social et l'éducation, dans une logique de projet et d'objectifs.

En savoir plus...

**Contact**
**Service Vie associative et des quartiers**
Hôtel de ville
Place du 11 novembre 1918
Tél.: 01 43 88 81 11

**Les différents appels à projet et dossiers de demande de subvention annuelle sont publiés sur cette page dès qu'ils**

Clichy-sous-bois.fr
(Merci à Dream2france)